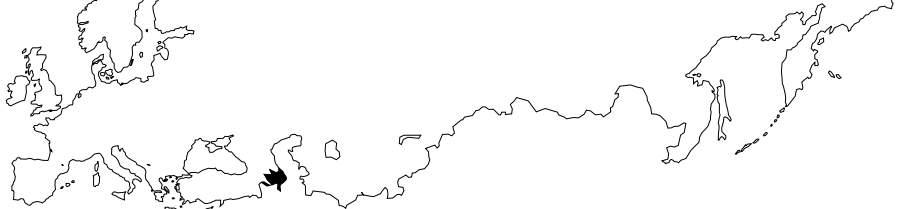




/ EUROPE ET COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007



/ AZERBAÏDJAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

L'année 2007 a été marquée en Azerbaïdjan par une telle dégradation de la situation des droits de l'Homme qu'en août 2007, pendant la session de la Sous-commission des droits de l'Homme du Parlement européen consacrée à la Politique européenne de voisinage, la situation des droits de l'Homme en Azerbaïdjan a été qualifiée de "non acceptable" pour l'Union européenne¹. A cet égard, il convient de souligner qu'en mai 2007, l'Institut pour la paix et la démocratie (*Institute of Peace and Democracy*) avait appelé le Conseil de l'Europe à adopter des sanctions à l'encontre de l'Azerbaïdjan en raison de la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans le pays.

La situation des prisons en Azerbaïdjan demeure notamment très préoccupante. En avril 2007, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a ainsi adopté la résolution n°1545 concernant le respect des obligations de l'Azerbaïdjan, où elle souligne des "allégations persistantes de torture et de mauvais traitements perpétrés principalement par des agents des forces de l'ordre au cours de la garde à vue ou de l'enquête préliminaire"², une pratique qui reste largement impunie. En juin 2007, 38 détenus de la prison de Qobustan, des anciens condamnés à la peine capitale, ont mené une grève de la faim pour alerter les autorités sur leurs conditions de détention et réclamer l'application de cette résolution, qui demande en outre aux autorités de procéder à la révision au cas par cas de leurs condamnations. Le 18 novembre 2007, M^{me} Faina Kungurova, âgée de 33 ans et membre du Parti démocratique d'Azerbaïdjan, a été retrouvée morte à l'hôpital central pour les prisonniers, où elle était admise depuis environ un mois. Son décès aurait été dû à la malnutrition.

1./ Cf. audition du 27 août 2007 de la Sous-commission des droits de l'Homme du Parlement européen au cours de laquelle a été évoquée, entre autres, la question des droits de l'Homme en Azerbaïdjan.

2./ Cf. résolution n°1545 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 16 avril 2007.

Par ailleurs, en 2007, la liberté d'expression a été particulièrement mise à mal : les pressions contre les médias se sont intensifiées et plusieurs journalistes indépendants critiques envers le pouvoir du Président Aliev ont été condamnés à de longues peines de prison pour "diffamation", "inspiration d'actes terroristes" ou encore "hooliganisme". A cet égard, lors de sa visite en Azerbaïdjan en avril 2007, M. Miklos Haraszti, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, a rappelé au Président Aliev que l'Azerbaïdjan détenait parmi les pays de l'OSCE le triste record du nombre de journalistes emprisonnés et a demandé d'instaurer un moratoire sur les condamnations pénales de journalistes. En réponse, le Président de l'Azerbaïdjan a inclus dans son décret de grâce présidentielle les noms de cinq journalistes condamnés en 2006 et 2007. Le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont salué ce geste en précisant néanmoins que d'autres journalistes devaient également être libérés.

Amélioration de l'environnement législatif des activités de défense des droits de l'Homme

Bien que la situation des droits de l'Homme demeure très préoccupante dans le pays, des progrès ont été observés en 2007 sur le plan législatif et institutionnel. Ainsi, en décembre 2007, la création d'un Conseil pour le soutien des ONG auprès du Président a été annoncée. Il devrait se composer de 11 membres, dont huit représentants d'ONG et quatre personnes nommées par le Président. Chaque membre du Conseil supervisera une thématique particulière relative aux droits de l'Homme. Il reste pourtant à savoir si cette institution pourra jouir d'une véritable indépendance et être dotée de moyens concrets pour améliorer la situation des droits de l'Homme.

Le 15 décembre 2007, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe a examiné les projets d'amendements à la Loi azerbaïdjanaise relative à la liberté de réunion et consenti que ce projet contenait un certain nombre d'améliorations significatives qui permettront à la loi, si elle est adoptée, d'être conforme aux standards européens. La Commission a pourtant souligné qu'il "sera ensuite essentiel de dûment mettre en œuvre la loi"³.

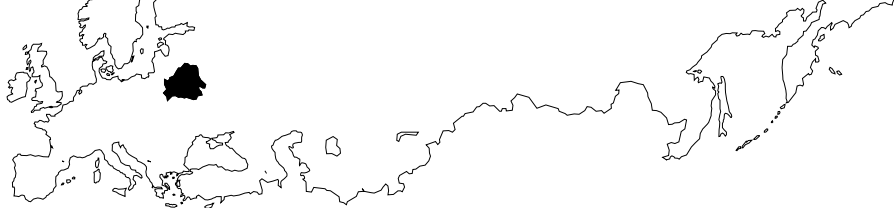
3/ Cf. avis sur les projets d'amendements à la loi relative à la liberté de réunion d'Azerbaïdjan adopté par la Commission de Venise lors de sa 73^e session plénière, Venise, 14-15 décembre 2007.

Cependant, les ONG rencontrent toujours des difficultés pour obtenir leur enregistrement : en 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme a examiné cinq plaintes déposées par plusieurs ONG, dont l'Organisation des sans-logement de Bakou, contre l'Azerbaïdjan en raison d'un refus d'enregistrement. Une plainte a été déclarée recevable, deux plaintes ont abouti à une condamnation de l'Azerbaïdjan, une conciliation à l'amiable a été trouvée dans le quatrième cas et une affaire a été classée sans suite en raison du décès du plaignant.

Une répression accrue contre les défenseurs de la liberté d'expression

Les atteintes contre la liberté d'expression se sont intensifiées en 2007 et les défenseurs des droits de l'Homme qui ont dénoncé les mesures répressives visant les journalistes indépendants ont subi de multiples pressions. Par exemple, en décembre 2007, la police a perquisitionné le bureau du Centre des ressources sur les droits de l'Homme, la seule ONG de droits de l'Homme existant dans la République autonome de Nakhichevan. Cette perquisition serait liée à l'arrestation de M. **Ilgar Nasibov**, mari de la présidente du Centre, M^{me} **Malakhat Nasibova**, et correspondant de *Radio Free Europe/Radio Liberty*, qui était accusé de "diffamation" à l'encontre de la police. Les ordinateurs et tous les documents de travail du Centre ont été saisis par la police. Après une vague de protestations en Azerbaïdjan et à l'étranger, M. Nasibov a été libéré en décembre 2007. Par ailleurs, tout au long de l'année, les membres de l'Institut pour la liberté et la sécurité des reporters (*Institute for Reporter Freedom and Safety – IRFS*), une organisation de surveillance des médias, ont fait l'objet d'actes de représailles par la police et les services de sécurité.

Les manifestations en faveur de la liberté de la presse ont également été violemment dispersées de façon systématique par la police. Ainsi, le 14 juin 2007, près de 50 journalistes ont manifesté à Bakou pour protester contre la pression des autorités sur la presse. Lors de l'intervention de la police, une personne a été blessée.



/ BÉLARUS

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

En 2007, le régime autoritaire du Président Aleksandre Loukachenko a continué de réprimer toutes celles et tous ceux qui luttent pour la démocratie et le respect des droits de l'Homme au Bélarus. Selon le Centre des droits de l'Homme "Viasna", 617 personnes ont ainsi été arrêtées et fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir participé, pour la plupart, à des manifestations. Comme en 2006, de nombreuses manifestations ont été violemment réprimées, les manifestants ont été passés à tabac par la police puis arrêtés. Les autorités bélarusses n'ont pas non plus hésité à faire licencier ou à exclure des universités certains défenseurs.

La liberté d'expression a également été mise à mal et les autorités ont réprimé les opposants politiques – notamment par le biais d'arrestations administratives suivies de peines de plusieurs jours d'emprisonnement. En outre, plusieurs opposants politiques ont continué de purger de longues peines de prison.

L'impunité reste par ailleurs la règle, notamment eu égard à l'absence de progrès dans les enquêtes sur les disparitions d'opposants politiques en 1999-2000¹ et sur l'implication éventuelle de hauts responsables d'État dans ces faits. Par ailleurs, après avoir adopté des sanctions en avril 2006 en réaction aux violations massives des droits de l'Homme et de l'État de droit commises au Bélarus, notamment suite au référendum portant modification de la Constitution de 2004 organisé pour permettre au Président de briguer un troisième mandat, aux élections de 2006 marquées par de graves irrégularités et à la situation préoccupante des

1./ M. Viktor Gontchar, homme politique d'opposition, et M. Anatoli Krassovsky, homme d'affaires, ont disparu le 16 septembre 1999, M. Youri Zakharenko, ancien Ministre de l'Intérieur passé à l'opposition, a été enlevé le 7 mai 1999, et M. Dmitry Zavadsky, journaliste et ancien cameraman du Président Loukachenko, a disparu le 7 juillet 2000.

opposants politiques, l'Union européenne a reconduit ces sanctions en avril 2007 contre plusieurs responsables biélorusses en prolongeant leur interdiction d'accès au territoire européen et la gelée de leurs fonds. Des sanctions similaires ont également été prises par les États-Unis.

D'autre part, le Bélarus demeure le dernier pays d'Europe à appliquer la peine de mort. Si le nombre de condamnations et d'exécutions n'est pas rendu public, les communications du ministère de la Justice laissent penser qu'en 2007 au moins quatre personnes ont été condamnées à la peine capitale.

Enfin, le contrôle politique sur les institutions est quasi-total, les pouvoirs judiciaire et législatif étant entièrement dépendants de l'exécutif. De plus, le Comité de sécurité de l'État (KGB) suit de près l'activité des ONG et le système repose sur "l'idéologie d'État", une doctrine enseignée dans les universités et imposée jusque dans les entreprises. Dans un tel contexte, l'engagement des défenseurs biélorusses en faveur des valeurs démocratiques leur a généralement valu des accusations de partialité par les autorités, qui tendent à présenter leurs actions comme étant "politiquement motivées".

Poursuite de la non reconnaissance légale des organisations de défense des droits de l'Homme

En 2007, les autorités biélorusses ont continué de refuser systématiquement de procéder à l'enregistrement des organisations de défense des droits de l'Homme, les maintenant ainsi en situation d'illégalité, ce qui réduit considérablement leur champ d'action et compromet leur efficacité. En outre, l'absence d'enregistrement permet de laisser planer sur les membres de ces ONG une menace de poursuites pénales qui peuvent être engagées à tout moment pour "activité dans le cadre d'une organisation non enregistrée" (en application de l'article 193 du Code pénal). En 2007, le Comité biélorusse d'Helsinki demeure ainsi la seule ONG de défense des droits de l'Homme à posséder un statut légal. Des enregistrements ont été refusés sous des prétextes fallacieux, entre autres à l'association "Liquidateur", qui défend les droits des personnes employées pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et irradiées lors de ces travaux, et à l'association "Pour la liberté".

D'autre part, les autorités biélorusses ont continué de ne pas respecter les obligations qui leur incombent en vertu des instruments internationaux des droits de l'Homme qu'elles ont ratifiés. Ainsi, en juillet 2007, le Comité des droits de l'Homme de l'ONU a examiné le cas du Centre des droits de l'Homme "Viasna", dissout en 2003, et a enjoint les autorités biélorusses à procéder à l'enregistrement de cette organisation et à prendre des mesures pour cesser les violations de la liberté d'association². Malgré cette décision, le ministère de la Justice a refusé de réenregistrer Viasna en août 2007, une décision qui a été confirmée en appel par la Cour suprême en octobre 2007.

Arrestations préventives à la veille de manifestations : une nouvelle "arme" juridique à l'encontre des défenseurs

Comme en 2006, la situation des droits de l'Homme en 2007 s'est détériorée lors des élections locales de janvier 2007 ainsi que pendant les grandes manifestations de protestation. L'année 2007 a en outre été marquée par l'utilisation d'une nouvelle méthode répressive à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme : les arrestations préventives de défenseurs la veille des manifestations, suivies de condamnations à des peines de détention de courte durée, qui ont eu pour conséquence de gravement compromettre leurs activités d'observation de ces manifestations. Ainsi, en janvier 2007, M. **Pavel Levinàù**, membre du Comité biélorusse d'Helsinki, a été arrêté la veille des élections locales, alors qu'il a été l'un des principaux organisateurs de la campagne d'observation à Vitebsk. De même, la veille de la manifestation du 25 mars 2007 célébrant l'anniversaire de la proclamation de la République populaire biélorusse, MM. **Vladimir Vialitchkin** et **Valery Poutitsky**, membres de Viasna, ont été arrêtés respectivement à Brest et à Retchitsa, placés en détention préventive, puis accusés de "hooliganisme" et condamnés à des amendes. En octobre 2007, la veille de la "Marche européenne", manifestation en faveur du rapprochement du Bélarus avec les pays européens, qui appelait à un plus grand respect des droits de l'Homme, toute une série d'arrestations a eu lieu, notamment de membres de Viasna, de l'association "Pour la liberté" et de l'Union des Polonais du Bélarus. Toutes ces arrestations préventives ont été suivies de condamnations à des peines administratives.

2/ Cf. communication n°1296/2004 du Comité des droits de l'Homme des Nations unies, 24 juillet 2007.

Interdiction des manifestations en faveur des droits de l'Homme

Par ailleurs, la liberté de réunion au Bélarus a continué d'être sérieusement entravée, les autorités interdisant de façon systématique la tenue des manifestations sous des prétextes fallacieux, la plupart du temps évoquant la difficulté de "préserver l'ordre public". Ainsi, en août 2007, les autorités de Grodno ont interdit à M. **Raman Yourgel** et M^{me} **Sviatlana Roudkoùskaïa**, membres du Comité bélarusse d'Helsinki, d'organiser une manifestation en faveur de la libération de prisonniers politiques. Par ailleurs, le 23 septembre 2007, les antennes locales de Viasna à Baranovitchi, Vitsebsk, Brest et Orcha se sont vues refuser le droit d'organiser la célébration de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Condamnations à des peines administratives

Alors qu'en 2006 de nombreux défenseurs avaient été condamnés par des juridictions pénales à des peines de prison, aucun défenseur bélarusse ne l'a été en 2007, ces condamnations étant sans doute jugées trop médiatisées et donc provoquant de fortes réactions de la communauté internationale. La stratégie a alors surtout consisté à utiliser contre les défenseurs des articles du Code administratif tels que ceux relatifs à l'"hooliganisme", aux "injures dans un lieu public" ou encore aux "insultes envers un agent de l'État". Ainsi, la majorité écrasante des arrestations de défenseurs en 2007 a été suivie de condamnations à des amendes et à des peines d'emprisonnement n'excédant pas 15 jours, avec des chefs d'accusations inventés de toutes pièces et une condamnation fondée uniquement sur des témoignages de policiers qui avaient procédé à l'arrestation des défenseurs.



/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

L'année 2007 a été marquée en Fédération de Russie par la pérenniation d'un système politique dominé par le Président Vladimir Poutine et le parti au pouvoir, Russie unie, qui a remporté les élections régionales du 11 mars et les élections législatives du 2 décembre 2007. Ces dernières ont été transformées en véritable plébiscite, particulièrement après que la Douma eut adopté un dispositif électoral compromettant les chances de l'opposition de siéger au Parlement (généralisation du scrutin de liste et hausse du seuil de représentation à 7%), et alors que les partis d'opposition et les ONG ont été victimes de harcèlement. Alors qu'aucune véritable mission d'observation de l'OSCE n'a pu suivre la campagne électorale, et même si l'Union européenne¹ et l'OSCE ont critiqué la tenue des élections, notamment en raison des actes de harcèlement dont ont été victimes les opposants et les ONG, les autorités russes ont répondu de manière particulièrement agressive aux critiques répétées de l'Occident, et n'ont pas hésité à multiplier les bras de fer.

Par ailleurs, la situation des droits de l'Homme n'a eu de cesse de se détériorer en 2007 : la liberté de la presse a continué d'être entravée, le problème de l'absence d'indépendance de la justice est resté entier, les manifestations d'opposition ont été systématiquement réprimées et les attaques contre les ONG par les autorités se sont multipliées. Le niveau de violence reste en outre très élevé et le nombre de crimes racistes ne cesse d'augmenter². La pratique des actes de torture et des mauvais traitements dans les commissariats et les centres de détention aussi bien que dans l'armée a gardé un caractère routinier et l'impunité de leurs auteurs reste flagrante. La situation en Tchétchénie reste par ailleurs très

1./ Cf. déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne, Bruxelles, 5 décembre 2007.

2./ Selon le Centre SOVA, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007, 230 attaques à caractère raciste ont été dénombrées (contre 180 en 2006), concernant 409 personnes dont 46 sont mortes des suites de ces attaques.

préoccupante, que ce soit en raison de l'impunité totale sur les crimes passés, du règne de l'arbitraire ou de la situation économique et sociale. La Tchétchénie a ainsi continué de connaître des violations massives, répétées et extrêmement graves des droits de l'Homme, avec très peu de recours possible. Ces tendances ont gagné la région du Caucase du Nord, particulièrement l'Ingouchie et le Daghestan.

En 2007, la Russie a été le deuxième pays le plus condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Mais les autorités russes persistent à considérer que les décisions de la Cour sont avant tout "politiques"³ et leur application s'est limitée au dédommagement des victimes, sans que les décisions de la CEDH influencent la jurisprudence nationale ou que les autorités russes ne tirent véritablement les conséquences des condamnations prononcées. De surcroît, la Russie a persisté à refuser de ratifier le Protocole 14 à la CEDH, ce qui accèlererait le traitement des requêtes devant la Cour.

Stigmatisation des ONG par les autorités et harcèlement par les services administratifs de l'État

En 2007, les autorités russes ont conservé une attitude hostile envers les ONG dont les activités ont été présentées avant tout comme politiques, financées en grande partie par l'Occident, servant en conséquence les intérêts étrangers et constituant de ce fait une menace pour l'État. Ainsi, en novembre 2007, le Président Poutine est allé jusqu'à déclarer que les opposants au régime (dans un contexte où les défenseurs des droits de l'Homme sont souvent assimilés à des opposants) étaient des "chacals" qui rodaient "autour des ambassades étrangères"⁴.

Cette rhétorique hostile s'est accompagnée de mesures pratiques de marginalisation des ONG et de la multiplication des obstacles à la création de nouvelles associations. En décembre 2007, la Chambre civique russe a initié la création du Mouvement de défense des droits de l'Homme "Homme et loi", qui a pour ambition de se substituer aux ONG de défense des droits de l'Homme indépendantes dont les "méthodes dissidentes et les appels à l'Occident" sont jugés dépassés.

3./ Cf. déclaration de M. Vladimir Poutine pendant la visite du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. René van der Linden, à Moscou, 11 janvier 2007.

4./ Cf. discours du Président Poutine lors du Forum des partisans du 21 novembre 2007.

Par ailleurs, en 2007, le Service fédéral d'enregistrement (SFE) a mené une véritable offensive contre les organisations de défense des droits de l'Homme qui s'est traduite par la multiplication d'obstacles à l'enregistrement de nouvelles associations et par les contrôles à répétition des organisations déjà existantes. Ces contrôles ont plus d'une fois paralysé le fonctionnement des ONG, obligées de fournir une documentation importante concernant toutes les sphères de leurs activités, la vérification par le SFE pouvant également comporter un audit financier, un contrôle de l'inspection des impôts ou de l'inspection du travail, etc. Des violations mineures de procédure ont été utilisées par le SFE pour donner lieu à des "avertissements", des poursuites administratives ou une suspension des activités des organisations. A titre d'exemple, en juin 2007, le Tribunal régional de Nizhny Novgorod a demandé le retrait du registre officiel du SFE du Mouvement international des jeunes pour les droits de l'Homme (*International Youth Human Rights Movement – YHRM*) pour "absence d'activités". Suite à des contrôles menés en août-septembre 2007, l'organisation de défense des droits de l'Homme "Citizens' Watch" et l'organisation écologiste "Bellona" ont été accusées par le SFE d'avoir souscrit des "faux contrats" commerciaux et "d'évasion fiscale". En effet, la mention des noms des bailleurs de fonds dans les documents de ces organisation est considérée par le SFE comme une publicité, et ces ONG sont alors accusées d'avoir une stratégie commerciale, activité interdite.

Utilisation de la Loi sur la lutte contre l'extrémisme afin de réduire au silence les ONG

L'application restrictive de la Loi sur les ONG et la multiplication des contrôles se sont accompagnées en 2007 de l'application sélective de la législation anti-extrémiste. L'accusation d'activité extrémiste a en effet continué à servir de façade juridique pour réprimer les organisations dont les activités incommode le pouvoir, tandis que de nombreux groupes extrémistes qui prônent la violence et la haine raciale ont fonctionné sans entraves. En janvier 2007, la Cour suprême a ainsi confirmé la décision de la Cour régionale de Nizhny-Novgorod de dissoudre la Société d'amitié russo-tchéchène (*Russian-Chechen Friendship Society – RCFS*). Par ailleurs, le 24 décembre 2007, le procureur de la capitale de l'Ingouchie a déposé plainte pour "extrémisme" contre l'association Voix de Beslan, qui réunit les mères des enfants tués dans l'assaut donné

suite à la prise d'otages dans l'école de Beslan (Ossétie du Nord), en septembre 2004⁵.

La législation anti-extrémiste a été encore renforcée en 2007 avec l'adoption par la Douma, le 6 juillet 2007, d'amendements à la Loi fédérale "Sur la lutte contre les activités extrémistes", qui facilitent notamment les écoutes téléphoniques, élargissent la définition de crime extrémiste et interdisent aux médias la diffusion de toute information sur les organisations considérées comme "extrémistes".

Poursuites judiciaires contre les ONG ayant observé les élections

L'OSCE n'ayant pas été en mesure de mener une mission d'observation électorale, les ONG locales ont été les seuls observateurs indépendants à pouvoir suivre le déroulement de la campagne et dénoncer les irrégularités observées lors des élections législatives du 2 décembre 2007. La veille des élections, les membres de La Voix, une association qui réunit 281 ONG et possède des sections dans 40 régions de la Russie afin d'observer les élections, ont subi des pressions sans précédent de la part des autorités. A Krasnoyarsk, les membres de La Voix ont été convoqués au département du ministère de l'Intérieur. A Orel, M. **Dmitri Kraïukhin**, membre de La Voix, a été arrêté, accusé de "hooliganisme" et condamné à une amende. Le 5 décembre, de nouvelles charges ont été retenues contre lui pour avoir perturbé le travail d'un bureau de vote où il avait constaté plusieurs violations de procédure. A Irkoutsk, une campagne de diffamation des membres de La Voix a été menée dans les médias. A Samara, des poursuites pénales ont été ouvertes en mai 2007 contre M^{me} **Ludmila Kuzmina**, présidente de la section régionale de La Voix, accusée d'utiliser des programmes informatiques piratés. Les bureaux de l'association ont été fermés pendant trois mois.

Répression violente contre les défenseurs qui dénoncent les violations des droits de l'Homme dans le Caucase du Nord

Les personnes qui osent dénoncer les disparitions forcées, les enlèvements, les tortures, les exécutions sommaires et l'impunité de leurs auteurs dans le Caucase du Nord s'exposent au danger de représailles particulièrement violentes. Par exemple, en novembre 2007, M. **Farid**

5./ Début 2008, l'association a été dissoute par décision de justice.

Babaev, défenseur des droits de l'Homme au Daghestan et chef de file de la liste régionale du parti d'opposition Yabloko, a été tué par balles. D'autre part, dans la nuit du 23 au 24 novembre 2007, **M. Oleg Orlov**, dirigeant du Centre des droits de l'Homme "Mémorial", et trois journalistes venus couvrir une manifestation de l'opposition ont été enlevés, battus et menacés de mort en Ingouchie par des hommes armés et masqués.

Agressions contre les défenseurs qui combattent le racisme et la xénophobie

En 2007, la Russie a continué de faire face à de graves problèmes de racisme, les autorités en portant une responsabilité : ainsi, comme l'a souligné **M. Doudou Diène**, Rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, le discours raciste et xénophobe est utilisé non seulement par les partis extrémistes, mais aussi par des grands partis politiques⁶. La banalisation du discours raciste et xénophobe a contribué à la multiplication des crimes et des agressions racistes. Les défenseurs des droits de l'Homme qui ont dénoncé le racisme se sont également exposés à des attaques physiques de membres de groupes extrémistes, et ce en toute impunité. En juin 2007, **M^{me} Valentina Uzunova**, avocate, membre de l'ONG "Une Russie sans racisme" et experte sur les questions raciales et crimes de haine, a ainsi été agressée à Saint-Petersbourg par une inconnue en tenue de camouflage. Cette agression est intervenue à la veille d'une audience au cours de laquelle **M^{me} Uzunova** devait témoigner, en tant qu'experte, contre **M. Vladislav Nikolsky**, poursuivi pour "incitation au changement de l'ordre constitutionnel" et à la haine raciale.

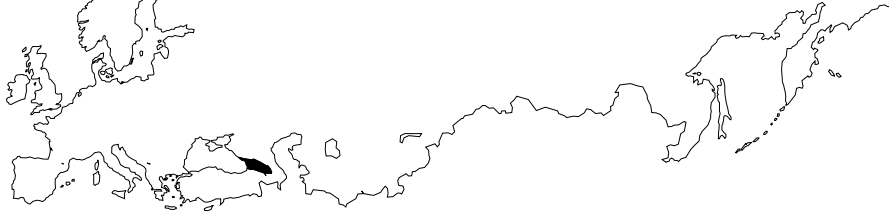
Répression policière envers les manifestants

La liberté de rassemblement pacifique a continué en 2007 d'être gravement entravée, et les arrestations arbitraires et l'usage de la force contre les manifestants se sont multipliés. Dans toutes les régions de la Fédération de Russie, de nombreuses manifestations ont ainsi été dispersées par les forces de police. La répression policière concernait avant tout des manifestations politiques, comme par exemple l'usage

6./ Cf. mise à jour de l'étude réalisée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, **M. Doudou Diène**, document des Nations unies A/HRC/5/10, 25 mai 2007.

de la force contre les participants des “Marches du désaccord”⁷, qui se sont déroulées dans plusieurs villes. Le 14 avril 2007, les forces d'intervention spéciale de la police ont violemment réprimé la Marche qui s'est tenue à Moscou et plusieurs manifestants ont été passés à tabac ou arbitrairement condamnés à des peines de détention administrative. De même, lors de la Marche organisée à Saint Pétersbourg le 25 novembre 2007, qui n'avait pas été autorisée par les autorités, M^{me} **Ella Polyakova**, présidente de l'association “Les mères des soldats de Saint Pétersbourg”, a été détenue pendant 11 heures et accusée de “participation à une manifestation non-autorisée” et de “rébellion” à l'encontre des forces de l'ordre. Elle a été condamnée en décembre 2007 à la peine de 500 roubles d'amende pour “participation à une manifestation non autorisée”.

7/ Nom donné aux manifestations organisées les 16 décembre 2006 et 14 avril 2007 à Moscou, les 3 mars et 15 avril 2007 à Saint Pétersbourg et le 24 mars à Nizhny Novgorod par le Front civique uni, qui regroupe divers mouvements d'opposition au pouvoir. De nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont participé à ces marches.



/ GÉORGIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

En 2007, la Géorgie a connu les bouleversements politiques les plus importants depuis la "Révolution des roses", mouvement populaire qui avait entraîné un changement de régime en 2003. Ces bouleversements ont influé de manière négative sur la situation générale des droits de l'Homme.

Le pouvoir du Président Mikhaïl Saakashvili a été contesté en raison de son incapacité à mener de véritables réformes démocratiques et à combattre la corruption, l'instrumentalisation de la justice et les violences policières. Par ailleurs, les inégalités économiques et sociales se sont encore accrues en raison de la mauvaise situation économique, qui s'est détériorée suite au blocus économique imposé par la Russie en 2006.

Le mécontentement populaire a atteint son apogée en septembre 2007, lorsque l'ancien Ministre de la Défense, M. Irakli Okruashvili, a accusé, sans pour autant en apporter les preuves, le Président Mikhaïl Saakashvili et ses hommes d'être à l'origine de plusieurs crimes, dont la tentative d'assassinat contre le milliardaire géorgien M. Badri Patarkatsishvili, propriétaire de la principale chaîne d'opposition *Imedi*. Cette thèse a été soutenue par l'opposition qui, à partir du 2 novembre 2007, a organisé d'importantes manifestations à Tbilissi pour demander le départ du Président et réclamer des élections présidentielles anticipées. Le 7 novembre, la police a dispersé une manifestation de plusieurs milliers de personnes à coup de canons à eau et de gaz lacrymogènes, faisant plusieurs centaines de victimes. Plusieurs journalistes filmant la répression policière ont été sévèrement battus et leur équipement saisi. Le Président a déclaré l'état d'urgence et suspendu plusieurs médias indépendants, dont *Imedi*, dont les locaux ont été pris d'assaut par la police, le matériel détruit et les journalistes présents passés à tabac.

L'état d'urgence a été levé le 16 novembre 2007 et, le 25 novembre, le Président Saakashvili a démissionné afin de partir en campagne pour les futures élections, laissant M^{me} Nino Burdjanadze, présidente du Parlement, assurer l'intérim.

En 2007, aucun progrès n'a par ailleurs été observé dans la résolution du problème lié au statut des républiques séparatistes de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie. Près de 2 000 soldats des forces de maintien de la paix russes ont continué à stationner en Abkhazie, ce qui a créé plusieurs occasions d'envenimer les relations très tendues entre la Russie et la Géorgie¹. En août 2007, une nouvelle crise politique a éclaté entre les deux pays après la découverte dans une région proche de l'Ossétie d'un missile qui aurait été lâché par un avion russe qui survolait la région.

Violences policières contre les défenseurs lors de la dispersion de manifestations

Plusieurs défenseurs des droits de l'Homme géorgiens qui observaient le déroulement des nombreuses manifestations que la Géorgie a connues en 2007 ont été victimes de violences policières. Par exemple, le 7 novembre 2007, l'ombudsman géorgien, M. **Sozar Subari**, et l'un des collaborateurs de son cabinet, ont été battus par la police pendant la dispersion de la manifestation, alors qu'ils tentaient de protéger les manifestants contre ces violences policières.

Poursuites judiciaires à l'encontre des défenseurs qui dénoncent l'instrumentalisation de la justice

Les défenseurs des droits de l'Homme qui dénoncent l'instrumentalisation de la justice géorgienne et contestent les décisions des tribunaux ont à leur tour fait l'objet de poursuites judiciaires. Ainsi, le 19 mars 2007, M. **Jaba Jishkariani**, membre de l'Institut pour l'égalité (*Egalitarian Institute*), a été arrêté et condamné à 30 jours de prison pour "outrage à la cour" après avoir protesté au Tribunal pour enfants

1./ Depuis l'indépendance de la Géorgie en 1991, les relations entre la Russie et la Géorgie ont toujours été tendues. En 1998, la Géorgie est sortie du Pacte de sécurité de la communauté des États indépendants et a demandé en 2002 d'adhérer à l'OTAN. En 2006, après le renvoi par la Géorgie de quatre diplomates russes, accusés d'espionnage, la Russie a arrêté les livraisons de gaz, cessé d'importer les produits géorgiens, coupé toute communication avec la Géorgie et procédé à des expulsions massives de personnes d'origine géorgienne résidant en Russie.

contre une condamnation d'un mineur à sept ans de prison ferme, et ce malgré la protestation de l'UNICEF contre cette peine jugée trop lourde. De même, le 12 juin 2007, la police a arrêté MM. Jaba Jishkariani, **Davit Dalakishvili** et **Levan Gogichaishvili**, également membres de l'Institut pour l'égalité, alors qu'ils appelaient à la libération du prisonnier politique M. Irakli Batiashvili. Ils ont été accusés de "violation de l'ordre public" et de "résistance à la police" et condamnés à 25 jours de détention.



/ KAZAKHSTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

En 2007, le Kazakhstan a procédé à des réformes politiques qui ont servi avant tout à donner une apparence démocratique à ce partenaire énergétique des pays occidentaux, alors qu'en réalité ces réformes ont encore renforcé le pouvoir personnel du Président Noursoultan Nazarbaïev. Le 18 mai 2007, le Parlement a adopté un amendement constitutionnel pour limiter le mandat présidentiel à deux quinquennats consécutifs, mais en prévoyant que cette limitation ne s'applique pas au "premier Président du Kazakhstan", au pouvoir depuis 1989. Les rares manifestants qui ont osé protester contre l'instauration de la présidence de M. Nazarbaïev à durée indéterminée ont été arrêtés par la police. Le 18 juin 2007, une réforme constitutionnelle a entériné le fait que, sur les 107 députés de la Chambre basse, 98 seraient élus à la proportionnelle. Ce dispositif devait favoriser le pluralisme mais, en pratique, les partis d'opposition ont connu de nombreux problèmes. D'une part, les partis Alga et Ata Meken n'ont pas pu obtenir leur enregistrement. D'autre part, le Parlement a approuvé un amendement interdisant aux partis politiques de former des alliances électorales alors que deux partis d'opposition, Naghyz Ak Zhol et le Parti social-démocrate, venaient d'annoncer leur intention de s'unir pour augmenter leurs chances d'être représentés au Parlement. Le 20 juin 2007, le Président a dissout le Parlement et a avancé au 19 septembre 2007 la tenue des élections législatives qui devaient avoir lieu en 2009. Le parti Nour Otan, dirigé par le Président Nazarbaïev, a remporté 88,4% des votes et a obtenu la totalité des sièges au Parlement.

En 2007, des conflits interethniques violents ont éclaté dans plusieurs régions du Kazakhstan, comme par exemple celui qui a opposé les personnes d'origine kurde aux Kazakhs dans le sud du pays ou encore celui entre les Tchétchènes et les Kazakhs dans le village de Malovodnoe.

Comme par le passé, la corruption dans les hauts échelons du pouvoir et le népotisme du Président demeurent des problèmes majeurs.

Enfin, malgré la situation des droits de l'Homme et le fait que depuis 1989 aucune élection kazakhe n'a été reconnue libre et démocratique par l'OSCE, la candidature du Kazakhstan a été retenue pour la présidence de cette organisation en 2010.

Un environnement peu favorable aux activités de défense des droits de l'Homme

Si les ONG de défense des droits de l'Homme ne sont pas directement prises pour cible, elles mènent cependant leurs activités dans un contexte particulièrement difficile. Les restrictions aux libertés fondamentales au Kazakhstan entravent en effet leur marge de manœuvre. De nombreuses violations de la liberté d'expression ont ainsi été enregistrées, surtout lors de la campagne électorale, comme l'accès inégal des candidats aux médias, dont l'écrasante majorité est contrôlée par la famille du Président ou par ses fidèles, le blocage des sites Internet ou encore les pressions exercées sur les journalistes indépendants. La liberté de rassemblement pacifique a également été bafouée : d'après le Centre des technologies sociales, un centre de recherches sociologiques créé en 2005 et spécialisé dans les sondages, 96 % des manifestations qui ont eu lieu en 2007 au Kazakhstan n'ont pas été autorisées par les autorités.

Le 30 mars 2007, M^{me} **Oralgäisha Jabagtaïkyzy**, directrice du département anti-corruption du journal *Loi et justice*, a disparu après avoir publié une enquête sur le conflit interethnique de Malovodnoe et sur les liens qu'entretenaient les personnes impliquées dans cette affaire avec les représentants de l'État et de grandes entreprises.

Par ailleurs, un cas de poursuites contre une ONG a été porté à la connaissance de l'Observatoire en 2007 : celui de l'Association du service pénitentiaire, qui fournit une aide humanitaire ainsi qu'une assistance matérielle et psychologique aux familles des prisonniers et aux anciens détenus. Le 24 août 2007, les représentants du Comité de la sécurité nationale ont perquisitionné le bureau de l'association et saisi tous ses documents et ordinateurs, ce qui a complètement paralysé son travail. Une perquisition a également été menée au domicile de M. **Andrey Sadoyan**, directeur exécutif de l'association.



/ KIRGHIZISTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

Les crises politiques que le Kirghizistan connaît depuis la “Révolution des tulipes” de mai 2005 se sont poursuivies en 2007. Le bras de fer entre le Président Kourmanbek Bakiev et le Parlement s’est notamment traduit par une succession de réformes constitutionnelles¹. Après maints remaniements ministériels, un nouveau Gouvernement dit “d’union nationale” a été formé en avril 2007, mais plusieurs dirigeants d’opposition ont refusé de l’intégrer. Durant le mois d’avril, d’importantes manifestations ont éclaté à Bichkek, afin de contester l’action présidentielle et demander des réformes démocratiques. Elles ont été réprimées par la police et ont donné lieu à une série d’arrestations de défenseurs et d’opposants politiques.

Le 28 juin 2007, le Président a approuvé les changements introduits dans le Code pénal et l’abolition de la peine de mort, promise au lendemain de la “Révolution des tulipes”, est entrée en vigueur. Les défenseurs des droits de l’Homme kirghizes se sont réjouis de cette avancée mais ont néanmoins attiré l’attention du Gouvernement sur les mauvaises conditions de détention et la pratique endémique de la torture dans les prisons.

Le 21 octobre 2007, une nouvelle version de la Constitution et du Code électoral ont été adoptées lors d’un référendum dont les résultats ont été contestés par les observateurs internationaux². En effet, la modification du Code électoral deux mois avant la date des élections parlementai-

1./ La Constitution adoptée le 9 novembre 2006 proclamant la République présidentielle et parlementaire a été aussitôt remplacée le 30 décembre 2006 par une nouvelle version renforçant les pouvoirs présidentiels.

2./ La mission d’observation de l’OSCE a notamment déclaré que “les élections législatives au Kirghizistan n’ont pas correspondu à bien des critères de l’OSCE” (Cf. déclaration sur les conclusions préliminaires de la mission d’observation de l’OSCE, 17 décembre 2007. Traduction non officielle).

res avait clairement pour objectif d'affaiblir l'opposition et de limiter sa présence au sein du futur parlement. Parallèlement, un nouveau parti présidentiel Ak Jol a vu le jour et les ressources de l'État dédiées à l'organisation des élections ont été largement utilisées pour faire campagne en sa faveur. De plus, durant la campagne électorale, plusieurs membres des partis politiques d'opposition et certains représentants d'ONG ont déclaré avoir subi des pressions et des intimidations de la part des autorités et ont dénoncé l'accès inégal aux médias.

Le 16 décembre 2007, Ak Jol a obtenu 71 sièges sur 90, le Parti communiste favorable au Président huit sièges et le Parti social démocrate représentant l'opposition modérée 11 sièges. Le parti d'opposition Ata Meken, bien qu'ayant recueilli 8,29 % des suffrages, n'est pas représenté, car il a obtenu moins de 0,5 % des suffrages dans l'agglomération d'Och. Les résultats de l'élection ont été contestés par l'opposition, qui a organisé des manifestations de protestation dans la capitale, lors desquelles plusieurs membres de l'opposition, des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes ont été arrêtés.

Difficulté de dénoncer les actes de tortures, les mauvais traitements et la corruption

Comme en 2006, dénoncer les tortures et la corruption au Kirghizistan est resté en 2007 une activité à haut risque passible de représailles. Les dénonciations de ces pratiques ont ainsi valu aux défenseurs des droits de l'Homme des poursuites judiciaires accompagnées de véritables campagnes de harcèlement par la police au cours des enquêtes, comme cela a été le cas tout au long de l'année pour M^{me} **Valentina Gritsenko**, présidente de l'ONG "Spravedlivost" ("Justice") à Djalal-Abad, qui avait dénoncé les tortures pratiquées par la police. M^{me} **Arzykan Momuntaeva**, directrice du bureau régional à Talas de la Coalition pour la démocratie et la société civile, et M^{me} **Lira Tantabaeva**, membre du Mouvement des femmes et dirigeante de l'ONG "Ayalzat", ont quant à elles été arrêtées le 26 mai 2007 et poursuivies pour "organisation de désordres de masse", "emploi de la force contre un agent de l'État" et "atteinte à la vie d'un agent de l'État", après avoir dénoncé les pratiques illégales des autorités locales et des multinationales chargées de l'extraction de l'or dans la région. Par la suite, les poursuites judiciaires à leur encontre ont été abandonnées.

Les défenseurs subissent également des violences physiques. Par exemple, le 10 août 2007, M^{me} **Aziza Abdirasulova**, présidente du Centre de défense des droits de l'Homme "Kylym Shamy", qui a participé au premier procès de policiers inculpés de torture, a été attaquée et frappée à la sortie du tribunal par un groupe de femmes sous l'œil indifférent des policiers. De même, M. **Ramazan Dyrlydaev**, président du Comité kirghize des droits de l'Homme (*Kyrgyz Committee for Human Rights* – KCHR), qui avait dénoncé la corruption et accusé les dirigeants de l'État d'être mêlés à cette pratique, a été attaqué à coups de pierres par des inconnus le 6 avril 2007. En octobre 2007, des inconnus ont tenté d'incendier le bureau du KCHR.

Harcèlement des défenseurs des droits politiques et sociaux par les services spéciaux

En 2007, les représentants des services spéciaux ont multiplié les contrôles et les "visites" des ONG qui dénoncent les violations des droits politiques et sociaux. Les défenseurs kirghizes qui participent au mouvement "Pour les réformes", qui lutte pour la démocratisation de la société, ont ainsi attiré "l'intérêt particulier" des services spéciaux, à l'instar de M^{me} **Asia Sasykbaeva**, directrice du Centre "Interbilim", et de M^{me} **Cholpon Djakupova**, directrice de la clinique juridique "Adilet", toutes deux activistes du mouvement "Pour les réformes".

Obstacles législatifs à la liberté de réunion et représailles à l'encontre des manifestants

Le grand nombre de manifestations de protestation durant l'année 2007 a poussé les autorités à multiplier les obstacles aux rassemblements pacifiques. En novembre 2007, le Conseil municipal de Bichkek a ainsi adopté un règlement restrictif déterminant les trois lieux dans la capitale qui seraient habilités à accueillir les manifestations. Cette décision est contraire à la Constitution et à la décision de la Cour suprême de 2004 stipulant qu'aucune instance ne peut limiter la liberté de réunion pacifique. La Coalition pour la démocratie et la société civile a contesté cette décision devant le Tribunal interdistrict de Bichkek.

D'autre part, les défenseurs des droits de l'Homme qui ont pour mission d'observer les manifestations sont à leur tour devenus les victimes de violences policières et d'arrestations arbitraires. Ainsi, en juillet 2007, à la veille du sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai, la police a dispersé une manifestation pour le respect des droits de la

minorité ouïgoure organisée par l'ONG "Démocratie". Le président de l'association, M. **Tursun Islam**, et son fils ont été arrêtés. De même, durant la manifestation du 18 décembre 2007 contestant les résultats des élections, 18 défenseurs des droits de l'Homme, représentant la plupart des ONG kirghizes, ont été arrêtés par la police et accusés de violer "l'ordre établi par la tenue de manifestations". Deux jours plus tard, lors d'une nouvelle manifestation, M. **Maxime Kuleshov**, membre de l'ONG des droits de l'Homme "Monde – lumière de la culture", a été arrêté et battu par la police.



/ OUBÉKISTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

En 2007, alors que les autorités ouzbèkes ont continué de mener une politique extrêmement répressive, l'Union européenne (UE) a partiellement levé en novembre 2007 les sanctions contre les responsables ouzbeks, prises en 2005 au lendemain du massacre d'Andijan (au cours duquel des centaines de personnes avaient été tuées), et ce bien que les autorités n'aient toujours pas procédé à une enquête impartiale sur l'usage de la force durant ces événements et malgré l'absence de progrès notable de la situation des droits de l'Homme dans le pays. L'UE a également ouvert un dialogue avec les autorités ouzbèkes sur les droits de l'Homme, dont le premier volet a eu lieu en mai 2007. L'année 2007 s'est en outre achevée en Ouzbékistan par la réélection de M. Islam Karimov, au pouvoir depuis 1989, pour un troisième mandat présidentiel – alors que la Constitution impose la limite de deux mandats présidentiels –, lors d'un scrutin qualifié par les observateurs d'"ouvertement non concurrentiel" et dont les résultats n'ont pas été reconnus par l'OSCE¹.

Même si l'abolition de la peine de mort, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, constitue une avancée importante, il existe très peu d'informations sur le sort des anciens condamnés à mort dont la peine a été commuée en réclusion à perpétuité. En outre, les conditions de détention dans le centre pénitentiaire de Jaslyk destiné à accueillir les anciens condamnés à la peine capitale sont telles que la détention dans ce centre s'apparente à un traitement inhumain et dégradant. A cet égard, le Comité des Nations unies contre la torture a exprimé en novembre 2007 son inquiétude quant à de nombreuses allégations sur

1/ Cf. communiqué du BIDDH sur les élections présidentielles en Ouzbékistan du 23 décembre 2007.

l'usage routinier de la torture dans les prisons ouzbèkes et dont les auteurs bénéficient de l'impunité la plus totale².

De surcroît, les défenseurs qui dénoncent les violations des droits de l'Homme et critiquent publiquement le régime autoritaire du Président n'ont eu de cesse de faire l'objet d'actes de harcèlement psychologiques et de violences physiques de la part des policiers, des agents du Service de la sécurité nationale (SNB) ou des groupes de civils violents agissant avec l'accord, ou à l'initiative, des autorités.

Répression de la liberté de rassemblement pacifique

Chaque manifestation en faveur des droits de l'Homme a donné lieu à des arrestations massives, musclées, suivies d'interrogatoires accompagnés de menaces et de violences physiques, comme par exemple les arrestations à répétition en janvier et février 2007 des membres de l'Alliance ouzbèke de défense des droits de l'Homme.

Une société civile muselée dans une grande violence

En Ouzbékistan, la répression a touché avant tout celles et ceux qui osent critiquer la politique du Gouvernement ou enquêter sur les violations des droits de l'Homme commises par le régime ouzbek, notamment sur les événements d'Andijan, ce qui a contraint de nombreux défenseurs ouzbeks à l'exil. M. **Kamil Ashurov**, journaliste et défenseur des droits de l'Homme, a été agressé par un inconnu le 18 mai 2007, parce qu'il avait osé "critiquer le Président". Cette agression aurait été filmée par des agents du SNB. En octobre 2007, M. **Alisher Saïpov**, journaliste très critique envers le Gouvernement ouzbek qui suivait en particulier le dossier sur la répression d'Andijan, a été assassiné en pleine rue à Och (Kirghizistan), où il vivait. Cet acte de représailles aurait été commis pas les services de sécurité ouzbeks. D'autre part, le 8 décembre 2007, le jour de la Constitution, M. **Yusuf Juma**, poète et dissident ouzbek, qui a notamment dénoncé le massacre d'Andijan et l'assassinat de M. Saïpov, est sorti dans la rue avec une banderole qui réclamait le démission du Président Karimov. La nuit suivante, la maison de M. Juma a été mitraillée par l'unité de police d'intervention spéciale. M. Juma et sa famille ont dû prendre la fuite, mais le 13 décembre

2./ Cf. conclusions et recommandations du Comité des Nations unies contre la torture, 39^e session, 5-23 novembre 2007.

M. Juma et son fils Bobur ont été arrêtés par la police et placés en centre de détention provisoire de Tachkent, où ils auraient subi des mauvais traitements.

Les activités de défense des droits de l'Homme font plus généralement l'objet d'une véritable criminalisation. Ainsi, M^{mes} **Umida Niazova** et **Gulbakhor Turaeva** ont été arrêtées en janvier 2007 à la frontière avec le Kirghizistan alors qu'elles transportaient des documents sur les événements d'Andijan. Elles ont été accusées de "transport de publications interdites" (M^{me} Niazova a également été accusée de "franchissement illégal de la frontière") et condamnées respectivement à sept et six ans de prison. Grâce à la réaction de la communauté internationale, notamment de l'UE qui examinait à cette époque la reconduite des sanctions contre l'Ouzbékistan, leurs peines de prison ferme ont été remplacées en appel par des peines assorties de sursis, à la condition qu'elles plaident coupables. Il convient en outre de rappeler que M^{me} **Mukhtabar Tojibaeva**, présidente du "Club des cœurs ardents", une organisation de défense des droits de l'Homme basée à Margilan, reste détenue depuis octobre 2005, alors que sa santé ne cesse de se détériorer, notamment en raison des mauvaises conditions de sa détention.

Enfin, les proches des défenseurs sont également devenus une cible privilégiée des autorités, dans le but de neutraliser ces derniers, notamment en ayant recours à leur placement en détention arbitraire. Ainsi, en novembre 2007, M. **Ikhtior Khamroev**, fils de M. **Bakhtior Khamroev**, dirigeant de la section de Djizak de la Société ouzbèke des droits de l'Homme (*Human Rights Society in Uzbekistan – HRSU*), qui est détenu en colonie pénitentiaire depuis août 2006, a été victime de mauvais traitements après avoir refusé d'admettre qu'il avait commis une faute disciplinaire. Il a ensuite vu sa peine prolongée de sept mois supplémentaires.

Conséquences de la loi d'amnistie pour les défenseurs des droits de l'Homme

Le 30 novembre 2007, la Chambre haute du Parlement a adopté une loi d'amnistie, qui a été publiée le 1^{er} décembre. Selon l'article 2, cette loi est censée s'appliquer aux personnes qui ont commis des infractions, involontaires ou volontaires, qui ne mettent pas en danger la sécurité publique. Selon l'article 5, doivent également être admis au bénéfice de cette loi les personnes condamnées pour la première fois, à une

peine inférieure à dix ans d'emprisonnement pour avoir fait partie d'une organisation illégale et/ou développé des activités ayant mis en danger la sécurité publique, à la condition qu'ils aient exprimé l'intention de "corriger" leur comportement.

Suite à l'adoption de cette loi, de nombreux défenseurs détenus ont été accusés par l'administration pénitentiaire de "violations du règlement intérieur", de toute évidence afin de les exclure du champ d'application de l'amnistie qui, fin 2007, n'avait concerné que M. **Karim Bozorboyev**, membre de l'organisation de défense des droits de l'Homme "Ezgulik", arrêté en octobre 2007 et condamné à trois ans de prison pour "fraude financière". Vingt autres défenseurs des droits de l'Homme, dont 11 membres de la HRSU, n'avaient pas été amnistiés au 31 décembre 2007. Cependant, plusieurs défenseurs ont été libérés au début de l'année 2008.



/ SERBIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

Le nouveau Gouvernement de coalition formé en mai 2007 par le Parti démocratique serbe (DSS, nationaliste) de M. Vojislav Kostunica, le Parti démocrate (DS, réformiste) du Président Boris Tadic, ainsi que le G17 Plus (néolibéral) de M. Mladjan Dinkic, a pris l'engagement ferme de collaborer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de prendre des mesures concrètes dans ce sens. A cet égard, le 31 mai 2007, le Général Zdravko Tolimir, l'un des criminels de guerre les plus recherchés, a été arrêté et transféré au TPIY. Suite à cette arrestation, et bien que MM. Mladic et Karadjic soient toujours en fuite, les négociations avec l'Union européenne sur la possible adhésion de la Serbie, interrompues en mai 2006 en raison du manque de coopération avec le TPIY, ont pu reprendre. Cependant, les défenseurs qui dénoncent les crimes de guerre commis au cours des années 1990 continuent de faire l'objet d'attaques ou de harcèlement, au sein d'une société de plus en plus clivée sur la question de la justice transitionnelle et de la collaboration avec le Tribunal de La Haye.

En outre, les tensions ethniques en Serbie restent encore très présentes, aboutissant parfois à des irruptions de violence. Cette situation alimente des sentiments nationalistes entre les différentes communautés, ce qui rend difficile le travail de toutes celles et de tous ceux qui dénoncent les discriminations et qui agissent pour le respect des droits de l'Homme en Serbie. En outre, fin 2007, la question du statut de Kosovo n'était toujours pas réglée. La session finale de l'année 2007 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui s'est tenue le 19 décembre 2007, s'est terminée sans aboutir à un accord, alors que le Kosovo menaçait de proclamer son indépendance de manière unilatérale, et que la stabilité du pays restait extrêmement précaire.

Un climat général moins répressif, mais une répression plus ciblée

A la suite de sa visite en Serbie en septembre 2007, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, M^{me} Hina Jilani, a noté que "les attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme ont diminué en nombre et que le climat général est devenu moins répressif"¹. En particulier, un projet de loi sur les associations a été élaboré en consultation avec les organisations de la société civile, en vue d'une soumission au Parlement en 2008. Ce projet, bien que positif dans son ensemble, contient cependant des dispositions qui pourraient engendrer un contrôle trop intrusif de l'État sur les activités des ONG.

Par ailleurs, de nombreux défenseurs demeurent la cible d'attaques, en particulier celles et ceux qui travaillent sur les crimes de guerre et la justice transitionnelle, sur la question des minorités nationales et des droits des gays et des lesbiennes. Les défenseurs sont particulièrement vulnérables dans les zones rurales éloignées de la capitale.

Actes de représailles à l'encontre des défenseurs qui dénoncent les crimes de guerre

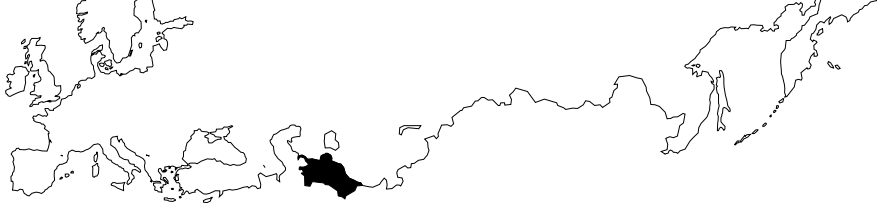
En 2007, les défenseurs qui enquêtent sur les crimes de guerre, afin que justice soit faite aux victimes, et qui œuvrent en faveur de la justice transitionnelle ont continué d'être accusés d'être "non patriotes" par les groupes d'extrême droite et certaines branches du pouvoir en Serbie. Ils constituent par conséquent une cible privilégiée d'attaques. Ainsi, le 14 avril 2007, des inconnus ont tenté d'assassiner le journaliste indépendant M. **Dejan Anastasijevic** en jetant une bombe dans sa chambre à coucher. M. Anastasijevic est connu pour ses enquêtes sur les crimes de guerre et sur les activités illicites de la police et des services secrets.

Attaques par des groupes nationalistes lors de manifestations

Les défenseurs des droits de l'Homme qui luttent contre l'intolérance et pour le respect des droits des minorités continuent également de faire l'objet d'attaques de la part de groupes nationalistes d'extrême droite.

1/ Cf. déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, M^{me} Hina Jilani, sur sa visite en Serbie, 25 septembre 2007. Traduction non officielle.

Ces agressions surviennent en particulier lors de manifestations. Ainsi, en octobre 2007, des personnes qui étaient venues protester contre une marche fasciste à Novi Sad ont été attaquées par des membres de groupes d'extrême droite à coups de cailloux et de bouteilles. De même, en décembre 2007, une coalition d'ONG pour un État sécularisé manifestant à Belgrade pour dénoncer la cléricatisation de l'État et en faveur de la liberté de religion a été attaquée par des manifestants d'extrême droite arborant des badges à l'effigie de Ratko Mladic et scandant des slogans contre les étrangers et les homosexuels.



/ TURKMÉNISTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

Alors que M. Gourbangouly Berdymoukhammedov, nommé Président par intérim après la mort du dictateur turkmène Saparmourat Niazov le 21 décembre 2006, a promis à la fois la continuité et la rupture, notamment une libéralisation dans le domaine des droits et des libertés, le Turkménistan reste un pays autoritaire et répressif. Ainsi, M. Berdymoukhammedov a été élu le 11 février 2007 avec 89,2 % de suffrages, score digne de son prédécesseur, lors d'un scrutin au cours duquel le président de la Commission électorale a affirmé qu'il "ferait tout" pour que M. Berdymoukhammedov gagne les élections¹.

En 2007, le nouveau Président a procédé à quelques réformes importantes : il a rétabli certaines garanties sociales, notamment les retraites abolies par M. Niazov à la fin 2006, permis la libre circulation à l'intérieur du pays, et amélioré les relations diplomatiques, aussi bien avec la Communauté des États indépendants (CEI) qu'avec l'Occident.

Pourtant, cette libéralisation semble davantage relever de la volonté de changer l'image du pays à l'extérieur que de mener de véritables réformes. Force est de constater en effet que la situation des droits de l'Homme en 2007 ne s'est pas améliorée. Les médias nationaux restent muselés, la presse étrangère est interdite, Internet est entièrement contrôlé par les services spéciaux et les journalistes indépendants subissent de multiples pressions et actes de harcèlement. En outre, le sort des prisonniers politiques condamnés en 2003 pour "tentatives d'attentat contre le Président Niazov" reste inconnu, alors que, selon certaines informations, huit d'entre eux seraient décédés en détention et les autres auraient subi des tortures. Enfin, la "liste noire" des personnes

1./ Cf. communiqué de *Radio Free Europe/Radio Liberty*, 14 février 2007.

interdites de quitter le pays n'aurait pas été supprimée et regrouperait de 2 000 à 15 000 noms, principalement ceux d'activistes politiques et de militants des droits de l'Homme.

Observer la situation des droits de l'Homme et dénoncer les violations : une activité à hauts risques

Les organisations internationales de défense des droits de l'Homme continuent de ne pas être admises sur le territoire turkmène. Plus grave encore, il existe très peu d'ONG nationales de défense des droits de l'Homme et aucune d'entre elles n'a pu obtenir d'être officiellement enregistrée. De surcroît, il leur est extrêmement difficile d'observer la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, les défenseurs étant dans la quasi-impossibilité de se déplacer librement à travers le pays. Tout contact entre les défenseurs des droits de l'Homme turkmènes et les étrangers peut par ailleurs être considéré comme une "trahison" et est passible de poursuites pénales. Durant les visites officielles des délégations étrangères, les défenseurs sont systématiquement assignés à résidence. Par exemple, avant la visite de la délégation de l'OSCE en février 2007, destinée à soutenir la préparation des élections du 11 février 2007, et qui avait exprimé à cette occasion sa volonté de rencontrer les représentants de la société civile, plusieurs défenseurs ont été convoqués au ministère de la Sécurité nationale et avertis des dangers qu'ils encouraient en cas de contact avec cette délégation. De même, en mai 2007, lors de la visite de M^{me} Louise Arbour, Haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, une personne a été arrêtée et plus de 10 personnes ont été assignées à résidence par les services de sécurité, dont M^{me} **Natalia Shabunz**, membre de l'association "Assistance civique".

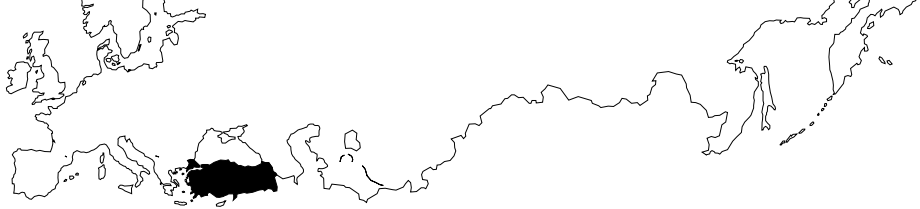
Alors que la défense des droits de l'Homme reste ainsi quasi impossible, cette activité est souvent exercée par quelques journalistes indépendants. Ainsi, en avril 2007, les autorités n'ont pas autorisé M^{me} **Sona Chuli-Kuli**, journaliste indépendante réputée pour ses articles dénonçant la situation des droits de l'Homme au Turkménistan, à quitter le pays afin de participer au Forum eurasiatique des médias² qui se tenait à Alma-Aty. Elle a été interrogée par le Service de la sécurité nationale, la police a fouillé son appartement et confisqué son ordinateur, qui lui a été rendu

2./ Ce Forum a pour objectif de faciliter le développement des médias eurasiens.

après qu'elle eut signé une déclaration dans laquelle elle s'engageait à ne pas collaborer avec les médias étrangers.

Silence sur le sort de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme détenus

Fin 2007, les autorités turkmènes n'avaient toujours pas ouvert d'enquête sur le décès en prison le 14 septembre 2006 de M^{me} **Ogulsapar Muradova**, correspondante de *Radio Free Europe/Radio Liberty*. Les circonstances de sa mort prétendue "naturelle" restent non élucidées, alors que les marques sur son corps laissent penser qu'elle était décédée des suites de tortures ou de mauvais traitements. Aucune information officielle n'a non plus été fournie sur le sort de MM. **Annakurban Amanklychev** et **Sapardurdy Khajiev**, membres de la Fondation turkmène d'Helsinki, arrêtés en même temps que M^{me} Muradova suite à leur collaboration avec des journalistes français et condamnés à sept ans de prison chacun pour "possession illégale de munitions".



/ TURQUIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Contexte politique

L'année 2007 aura incontestablement été marquée en Turquie par l'assassinat, le 19 janvier 2007, de M. Hrant Drink, fondateur et rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Agos*¹ et par le combat mené depuis lors par ses proches et ses avocats pour que justice lui soit rendue². La violence politique s'est également manifestée le 18 avril 2007, quand trois personnes travaillant pour la maison d'édition protestante Zirve à Malatya ont été égorgées. A la suite de ces meurtres, il a été procédé à plusieurs arrestations dans les milieux nationalistes d'extrême-droite.

En 2007, le conflit armé s'est maintenu avec vigueur dans les provinces orientales du pays, opposant les forces armées à celles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). De nombreuses zones civiles ont été touchées mais, en raison de l'inaccessibilité de ces régions, l'évaluation des conséquences reste difficile. Cette année, le conflit s'est également étendu à l'Irak, où les forces armées turques ont procédé à plusieurs bombardements et incursions terrestres, afin d'y combattre le PKK. D'autre part, le conflit avec le PKK entraîne de graves restrictions, notamment des libertés d'expression et d'association, touchant les individus, les médias et les organisations défendant les droits des populations kurdes.

L'année 2007 a également été celle d'une crise politique et institutionnelle au moment de l'élection du Président de la République par l'Assemblée parlementaire. En effet, seul candidat à la présidence, le Ministre des Affaires étrangères, M. Abdullah Gül, candidat du Parti pour la justice et le développement (AKP), a vu son élection bloquée par le Conseil constitutionnel, statuant après que l'opposition parlementaire eut

1./ Cf. rapport annuel 2006 de l'Observatoire.

2./ Le procès de son assassinat a débuté le 2 juillet 2007, et 18 personnes ont été inculpées.

décidé de boycotter l'élection à l'Assemblée. Cette décision a provoqué la convocation d'élections législatives anticipées, tenues le 22 juillet 2007, qui ont été remportées par le parti au pouvoir, l'AKP obtenant 341 des 550 sièges. Le 28 août 2007, M. Gül a été élu Président par l'Assemblée.

Si la sortie de cette crise a donné tout son rôle à l'expression démocratique, elle ne doit pas cacher la persistance de l'omniprésence, de l'influence, voire de l'interférence de l'armée dans la conduite de la vie civile et politique du pays. Dix ans après le dernier coup d'État militaire, pratique jusqu'alors récurrente, la Turquie reste marquée par le poids considérable des forces armées dans la gestion des affaires publiques. L'armée continue d'être dotée de pouvoirs d'intervention larges en dehors de tout contrôle de l'exécutif ou de l'Assemblée, en cas de menaces à la sécurité nationale, non définies et, dans la pratique, largement interprétées. L'armée interfère aussi dans l'exercice de la liberté d'expression et la reconnaissance des droits des minorités, voire dans le cours de la justice.

D'autre part, des avancées ont pu être enregistrées s'agissant de la diminution des pratiques de torture, la durée maximale de la garde-à-vue ayant été réduite à quatre jours, mais ces avancées se sont révélées limitées dans la pratique. Par exemple, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, des violations graves des droits de l'Homme continuent d'être commises par les forces de l'ordre, notamment des actes de torture, et ce en toute impunité³. De plus, l'adoption, le 2 juin 2007, d'amendements aux Lois antiterroriste et sur les devoirs de la police et des autorités risquent de constituer un cadre légal permettant de nouvelles violations des droits de l'Homme, en ce qu'ils étendent le recours à la détention préventive et permettent aux policiers d'engager des poursuites criminelles sans autorisation du procureur.

Condammations abusives de défenseurs des droits de l'Homme ayant exercé leur droit de rassemblement pacifique

En 2007, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont été condamnés pour avoir participé à des manifestations en faveur d'un plus

3./ La Fondation des droits de l'Homme de Turquie (*Human Rights Foundation of Turkey - HRFT*) a ainsi recensé que sur les 452 personnes qui avaient demandé des soins médicaux à la Fondation en 2007, 320 personnes avaient déclaré avoir fait l'objet d'actes de torture par des agents de l'État, contre 252 en 2006.

grand respect des droits de l'Homme. Ainsi, le 4 avril 2007, neuf membres de la Confédération des syndicats de fonctionnaires (KESK), dont MM. **Alaaddin Dinçer** et **Emirali Simsek**, respectivement président et secrétaire général d'“Egitim Sen”, **Bülent Kaya**, ancien président du Syndicat des fonctionnaires municipaux (BES), **Köksal Aydın** et **Erkan Sümer**, respectivement président et secrétaire général des Syndicats des fonctionnaires des services sociaux et de santé (SES), **Bedri Tekin**, président du Syndicat des ouvriers du bâtiment et des routes (YAPI YOL Sen), **Özgür Bozdoğan** et **Abdullah Çiftçi**, présidents des sections n°1 et n°2 d'Egitim Sen à Ankara, et **Murat Kahraman**, membre du Comité exécutif de la section n°1 d'Egitim Sen à Ankara, ont été condamnés à un an et trois mois de prison avec sursis, ainsi qu'à une amende de 407 liras turques (environ 223 euros) chacun, pour “violation de la Loi n° 2911 sur les réunions et les manifestations”. Ils étaient poursuivis depuis l'organisation par Egitim Sen, à Ankara, d'une manifestation pacifique d'enseignants qui avait été violemment réprimée par la police, le 26 novembre 2005. De même, le 7 juin 2007, MM. **Ethem Acikalin**, **Mustafa Bagcicek** et **Hüseyin Beyaz**, respectivement président, secrétaire général et secrétaire comptable de la section d'Adana de l'Association des droits de l'Homme (*Insan Haklari Dernegi* - IHD), ont été condamnés par la Cour pénale n°1 d'Adana à deux ans et huit mois de prison pour “incitation à la haine et à l'hostilité” et “éloge du crime et des criminels” (article 215 du Code pénal). Ils avaient organisé une manifestation afin de protester contre l'opération “Retour à la vie” de décembre 2000⁴ et appelant à la condamnation des responsables des violations des droits en ayant résulté.

Poursuites judiciaires à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme : criminalisation de la liberté d'expression

En dépit des réformes effectuées au cours des dernières années, le Code pénal contient toujours plusieurs dispositions liberticides, particulièrement pour ce qui a trait à l'exercice de la liberté d'expression et des médias⁵. L'année 2007 a ainsi été marquée en Turquie par la poursuite de graves atteintes à la liberté d'expression qui ont fortement empêché les défenseurs des droits de l'Homme de mener à bien

4./ Le 19 décembre 2000, l'armée avait lancé simultanément l'opération militaire “Retour à la vie” dans 22 prisons de tout le pays, afin de mettre un terme à deux mois de grèves de la faim menées par des centaines de prisonniers politiques, et qui avait conduit à la mort de 31 personnes.

5./ Cf. rapport annuel 2006 de l'Observatoire.

leurs activités, et ce alors même que, le 3 octobre 2007, le Président Abdullah Gül s'est prononcé en faveur d'un amendement à l'article 301 du Code pénal. En effet, ce dernier a cette année encore été trop souvent utilisé à l'encontre des défenseurs qui dénoncent des violations des droits de l'Homme commises par les autorités. Par exemple, le 27 janvier 2007, M^{me} **Eren Keskin**, ancienne présidente de la section d'Istanbul de l'IHD, a été condamnée pour "dénigrement de l'identité turque" (article 301 du Code pénal) à six mois d'emprisonnement par la Cour criminelle de première instance de Tunceli, après avoir accordé une interview à un journal allemand, en juin 2006, dans laquelle elle avait exprimé son opinion concernant l'influence de l'armée turque sur le Gouvernement⁶. M^{me} Keskin a fait appel de cette décision et, le 22 octobre 2007, la Cour d'appel suprême a cassé le jugement. Le 26 décembre 2007, une nouvelle audience a eu lieu devant le Tribunal pénal du 3^e district de Kartal, et une deuxième audience devait se tenir au début de l'année 2008.

Par ailleurs, les poursuites et condamnations d'individus pour avoir exprimé des opinions non-violentes, notamment sur la situation des minorités (arménienne et kurde), restent très nombreuses. Ainsi, MM. **Baskın Oran** et **İbrahim Kaboğlu**, éminents professeurs et anciens membres du Comité consultatif des droits de l'Homme auprès du Premier ministre, ont vu l'acquittement dont ils avaient bénéficié en 2006 par le Tribunal correctionnel d'Ankara cassé en mai 2007 par la 8^e chambre de la Cour de cassation pour avoir rédigé en 2006 un rapport intitulé *Droit des minorités et droits culturels*, qui militait en faveur de l'octroi de droits aux minorités turques. La Cour de cassation a en effet considéré que "la discussion sur la supra-identité et l'infra-identité allait au delà des limites de la liberté d'expression" et que les "termes employés avaient atteint le niveau d'une menace pour la société"⁷. Ils encourent une peine de cinq années d'emprisonnement pour "incitation à la haine raciale". Fin 2007, les poursuites à leur encontre étaient toujours en cours.

6./ *Idem*.

7./ Cf. rapport de l'Association de l'agenda des droits de l'Homme (*Human Rights Agenda Association*), *Turkey: Defend Human Rights Defenders*, mars 2008.

